

Liste des membres du Comité de revue du programme budgétaire « Commerce »

Membres statutaires :

Président : Le Secrétaire Général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;

Rapporteur : Le Directeur Général du Commerce.

Membres :

1. le Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles du MCI ;
2. le Directeur Général en charge de la coordination et de l'évaluation des investissements publics ;
3. le Directeur Général du Budget ;
4. le Directeur Général du trésor et de la comptabilité publique ;
5. le Directeur Général de la Coopération ;
6. le Directeur en charge du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
7. le Directeur en charge de la Coordination des Projets et Programmes du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
8. les chargés de projets du programme budgétaire « Commerce » ;
9. le Directeur Général du Contrôle Economique et de la Répression des Fraudes ;
10. le Directeur Général de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina Faso (APEX-Burkina) ;
11. le Secrétaire Permanent de la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC) ;
12. le Secrétaire Permanent de la Filière Coton libéralisée (SP/FCL) ;
13. le Coordonnateur de l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO/CIR) ;
14. le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;
15. le Directeur Général de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) ;
16. le représentant de la Table Filière Karité (TFK) ;
17. le représentant du Comité Interprofessionnel de l'Anacarde du Burkina (CIA-B) ;
18. le représentant de l'Association Interprofessionnelle Mangué du Burkina (APROMA-B).

Observateurs :

1. un représentant de la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
2. un représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
3. un représentant de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV).

Le Secrétariat du Comité de revue est assuré par la Direction Générale du Commerce et est assisté par l'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé.